



# DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE › 13 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale  
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°1 - OCTOBRE 2020

## POSITION DU GON SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



### Le GON est favorable à la transition énergétique

En tant qu'association d'étude et de protection de la faune sauvage et de ses habitats, le GON est préoccupé par les conséquences des changements climatiques sur les milieux et les espèces. Il est donc favorable à toutes les initiatives qui ont pour vocation de limiter les causes et donc les effets de ces changements sur la biodiversité en particulier.

L'énergie éolienne, comme d'autres énergies renouvelables, est une composante incontournable de la transition énergétique, visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, le GON ne manifeste aucune opposition de principe à l'énergie éolienne.

### Pour un développement de l'éolien dans le respect de la biodiversité

Pour autant, le GON considère que le développement de la filière éolienne et sa crédibilité dans la transition énergétique doivent se faire sans porter atteinte aux écosystèmes et s'inscrire dans la politique indispensable de reconquête de la biodiversité.

Ainsi, la bonne planification de l'implantation des parcs éoliens est la mesure la plus importante pour éviter les atteintes à la biodiversité.

Dans ce cadre, le GON coopère avec les institutions chargées de l'étude de sites d'implantations potentiels.

En 2016, il a participé à la concertation préliminaire consacrée au choix potentiel d'implantation sur le littoral Manche - mer du Nord d'un site de parc éolien off-shore et a proposé des alternatives au choix de Dunkerque situé dans une zone Natura 2000 (ZPS et ZSC) du plus grand intérêt au cœur du principal couloir migratoire maritime du paléarctique occidental.

[contact@gon.fr](mailto:contact@gon.fr) [www.gon.fr](http://www.gon.fr)



## LA PLANIFICATION INTELLIGENTE COMME 1<sup>RE</sup> MESURE ERC

### La ZPS des Bancs des Flandres comme le pire choix d'implantation

La législation française depuis 1976 et surtout depuis la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, stipule que la mesure principale de la séquence ERC est l'« EVITEMENT ». C'est-à-dire que cela « implique d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit » (loi 2016).

« L'évitement étant la seule phase qui garantit la non atteinte à l'environnement considéré, il est à favoriser. » (Guide d'aide à la définition des mesures ERC - THEMA 2018, p.6).

**Or, le GON fait le constat que, d'évidence, il ne peut être pire choix d'implantation que celui proposé sur le littoral de la mer du Nord !**

La zone d'implantation proposée présente une haute valeur patrimoniale sur le plan des habitats et des espèces comme l'atteste son classement dans le réseau Natura 2000 en zone de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) et en zone spéciale de conservation pour les habitats naturels et les mammifères marins (ZSC). La France est ainsi tenue à des obligations de résultat en mettant en œuvre des mesures effectives de gestion et de protection pour répondre aux objectifs de conservation imposés par les directives faune et flore.

### Une ZPS ayant un triple rôle fonctionnel majeur

#### 1. C'est une zone de transit pour les migrateurs

La zone choisie pour l'implantation du parc éolien est indissociable du détroit du Pas-de-Calais pour les flux migratoires qui descendent vers la Manche ou en reviennent. Les oiseaux suivent deux axes qu'ils empruntent dans un sens puis dans l'autre à l'automne et au printemps : l'axe nord-est/sud-ouest depuis la Baltique et l'axe nord-sud depuis la mer du Nord auxquels s'ajoutent les flux migratoires qui longent la côte est de la Grande-Bretagne. Tous ces flux se rejoignent dans le passage du Pas-de-Calais. Ces transits concernent plusieurs centaines de milliers d'oiseaux appartenant à plus de 200 espèces dont la phénologie est différente. Ainsi, les passages ont lieu tout au long de l'année avec plus ou moins d'intensité. Ils sont caractérisés par un creux de juin à juillet et des pics en automne.

#### 2. C'est une zone de repos et de gagnage pour les migrateurs et les hivernants

Les eaux poissonneuses des Bancs des Flandres permettent aux migrateurs de reprendre des forces avant de poursuivre leur vol et aux hivernants d'y trouver un site propice pour passer une grande partie de l'hiver.

#### 3. C'est une zone indispensable de nourrissage pour les couples d'oiseaux marins qui se reproduisent sur le littoral

La qualité écologique de la ZPS permet à d'importantes colonies de sternes, de cormorans, de mouettes, de goélands... du littoral de la mer du Nord et du détroit du Pas-de-Calais d'y trouver des conditions favorables pour élever leurs poussins.

Il faut y ajouter la présence importante de mammifères marins, notamment le Marsouin commun, le Phoque gris et le Phoque veau-marin comme le rappelle le classement de la zone en ZSC.

## Une ZSC d'un intérêt communautaire majeur pour ses habitats naturels

Cette ZSC est caractérisée par l'accumulation de sables coquilliers formant un ensemble de dunes hydrauliques parfois hautes de 20 m constituant un habitat d'intérêt communautaire indispensable aux espèces qui lui sont inféodées comme le lançon et la petite vive qui sont un maillon essentiel des chaînes trophiques favorisant la présence des oiseaux et des mammifères marins.

## Une diversité et une densité remarquables des populations d'oiseaux fréquentant la ZPS

Depuis les années 1960, des dizaines d'ornithologues se mobilisent chaque année pour observer et étudier le passage des oiseaux forcés de s'engouffrer dans l'« entonnoir » du détroit du Pas-de-Calais.

Les 3 principaux sites d'observations terrestres se situent à Dungeness (Royaume-Uni), au cap Gris Nez et sur la digue du Clipon, à Loon-Plage.

Les dizaines de milliers de données collectées permettent d'ores et déjà d'affirmer que le parc se situerait au cœur du flux migratoire et des zones de halte et de gagnage ce qui ne serait pas sans conséquence pour l'avifaune avec un risque majeur d'impacts directs par collision, mais aussi avec un risque d'impacts indirects par la perte et la modification des habitats et par le dérangement engendré par la présence des activités liées à l'exploitation du parc.

Or, c'est près d'un million d'oiseaux d'au moins 230 espèces qui constituent le flux migratoire postnuptial.

La plupart de ces espèces sont protégées et leurs populations en déclin pour un grand nombre d'entre elles.

Les campagnes de prospections aériennes et nautiques réalisées à l'occasion de la levée des risques sur la zone pressentie corroborent ces données.

On peut citer de nombreux exemples. Les Alcides, Guillemot de Troïl et Pingouin torda sont omniprésents d'octobre à avril. Les Fous de Bassan transitent et se nourrissent dans cette zone en hiver par dizaines de milliers. Les Mouettes tridactyles traversent le site

chaque année aux périodes internuptiales. Le Grèbe huppé, le Plongeon arctique et surtout le catmarin et dans une moindre mesure la Macreuse noire y sont observés régulièrement en halte migratoire, repos et nourrissage.

La zone étudiée est tout aussi importante au printemps quand de nombreuses espèces nicheuses installées sur les côtes anglaises, belges et françaises viennent s'y nourrir et prélever la nourriture pour élever leur progéniture. C'est le cas entre autres du Fulmar boréal, du Goéland brun, du Grand Cormoran, de la Sterne caugek et de la Sterne pierregarin.

Sachant que les connaissances actuelles sur l'importance de la zone pour les oiseaux sont largement incomplètes, car elles ne concernent que la migration et les stationnements diurnes, alors qu'il est admis que 2/3 des oiseaux se déplacent de nuit, tout laisse supposer que le caractère exceptionnel de la zone est sous-évalué et que les flux d'oiseaux sont bien plus importants encore, faisant craindre des impacts négatifs majeurs par collision et une perturbation forte de la zone.



## UNE INFORMATION INSUFFISANTE

### Des risques non suffisamment évalués

Il est reconnu sans contestation que les oiseaux, comme les chiroptères, sont des espèces particulièrement impactées par la présence des éoliennes.

L'implantation de 46 machines au sein d'une zone d'importance majeure pour l'avifaune (ZPS) induirait de graves menaces pour les populations de la plupart des

espèces d'oiseaux marins, mais également pour les passereaux migrateurs qui la fréquentent et la traversent. Ces espèces sont déjà affectées par la baisse globale de la ressource halieutique : -70 % d'oiseaux marins sur 276 espèces étudiées depuis 1950 (David Gremillet, chercheur au CEFE, CNRS-Université Montpellier). Les impacts inhérents au projet sont de 3 ordres. En premier, les risques de collision qui sont d'autant plus importants que les oiseaux volent la nuit et par temps agité.

Deuxièmement, si le choix du site est maintenu, les oiseaux qui longent les côtes depuis les Pays-Bas se retrouveraient face au parc dunkerquois qu'ils devraient traverser avec un énorme risque de collision. Pour l'éviter, ils devraient soit s'élever en altitude soit faire un détour entraînant une dépense énergétique supplémentaire qui peut être néfaste aux oiseaux les plus faibles.

Troisièmement, l'implantation des mâts d'éoliennes dans les dunes hydrauliques présente un risque de modification à moyen terme des habitats et de la faune benthique associée avec pour conséquence la modification de la ressource halieutique pour les oiseaux spécialisés avec un impact négatif sur la richesse spécifique remarquable de la ZPS.

## .CONCLUSION

L'implantation d'un parc éolien en mer dans une zone d'importance majeure pour l'avifaune européenne va à l'encontre de toutes les directives européennes et des engagements de la France pour la restauration de la biodiversité. Il apparaît évident que ce choix d'implantation méconnaît la première mesure de la séquence réglementaire « éviter, réduire, compenser ». Éviter, c'est abandonner le projet à cet emplacement ! Quant aux autres mesures de la séquence, les informations rendues publiques n'apportent pas de précisions sur les actions qui seraient mises en œuvre pour réduire les impacts et encore moins pour compenser ceux sur les populations d'oiseaux comme le dérangement, la perte de zones d'alimentation...

### Des données insuffisantes sur la faune

Quasiment aucune nouvelle information n'a été apportée par l'étude de levée des risques sur l'utilisation du site la nuit ou lors des conditions météorologiques défavorables qui sont les périodes au cours desquelles les risques de mortalité des oiseaux et des chiroptères sont les plus importants.

Il apparaît ainsi que les études portées à la connaissance du public ne respectent pas les préconisations du « Guide d'évaluation des impacts sur l'environnement des parcs éoliens en mer » du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Pêche (2017).

Les informations mises à la disposition du public n'apportent aucune réponse aux questions posées sur la réduction des risques et sur la prise en compte des particularités des espèces qui fréquentent ces sites Natura 2000 alors que ces études devront démontrer que le projet respecte les objectifs des DOCOB en cours de finalisation qui exigent « *le maintien de la fonctionnalité des sites pour l'alimentation des oiseaux en période de reproduction* » et « *le maintien de la fonctionnalité du site pour l'alimentation, le repos et la migration interrégionale des espèces* ».



**Le GON est donc défavorable à ce projet au large du Dunkerquois et à toutes implantations d'éoliennes en mer entre Boulogne-sur-Mer et la Belgique.**